

Les enseignants réunis le mardi 7 septembre estiment que **la grève interprofessionnelle** est à l'ordre du jour.

Ils seront en **grève à partir du lundi 13 septembre.**

AG de grévistes à 9h à la Bourse du travail, lundi.

Ils appellent également tous leurs collègues à se réunir en assemblée générale lundi 13 septembre à 17 H30 à la Bourse du travail, 3 rue Lamartine , pour discuter de la grève reconductible.

De plus, les enseignants, réunis à Gennevilliers en assemblée générale le 7 septembre, à l'appel de leurs organisations syndicales SNUIPP, SNUDI FO, SDEN-CGT et SUD portent à la connaissance de leurs collègues l'appel des unions départementales CGT, Force Ouvrière, FSU et Solidaires des Hauts-de-Seine

Pour sauvegarder réellement nos retraites,

le projet de loi Woerth doit être retiré

afin d'engager la reconquête de tous nos droits !

Adopté en conseil des ministres le 13 juillet dernier le projet de loi sur les retraites est désormais connu. Son contenu est totalement inacceptable :

- **Allongement de la durée de cotisation à 41,5 annuités en 2020** : un salarié entré à 25 ans devrait avoir cotisé 41,5 annuités pour une pension à taux plein (contre 40,5 annuités aujourd'hui) et ne pourra partir avant 62 ans (contre 60 ans aujourd'hui) et sans décote avant 67 ans (contre 65 ans aujourd'hui).

- **Report de l'âge légal à partir de 2011 en l'augmentant chaque année de 4 mois** : c'est une régression sociale inacceptable d'autant que l'espérance de vie en bonne santé tourne autour de 63 ans.

- **Report en parallèle à 67 ans de l'âge d'annulation de la décote**, dont chacun peut en mesurer les conséquences financières : deux ans de travail en plus avant d'échapper à la décote.

- **Soi-disant mesures concernant la pénibilité** qui ne maintiennent la retraite à 60 ans que pour les cas d'incapacité physique importante, la situation peut être appréciée individuellement sur avis médical, à l'opposé de tout droit collectif.

- **Augmentation du taux de cotisation pour les fonctionnaires** de 7,85% à 10,55% étalée sur 10 ans, soit une augmentation de plus de 30% et à terme une perte de salaire d'environ 3%.

- **Fin du dispositif de départ anticipé dans la fonction publique** pour les parents de 3 enfants ayant 15 ans de service à compter de 2012, une mesure qui frappe particulièrement les mères de famille (10% des départs actuellement dans la fonction publique d'état relèvent de ce dispositif).

- **Minimum garanti dans la fonction publique**, il ne serait versé qu'aux personnes ayant tous leurs trimestres ou atteignant 67 ans, cette décision frappe durement les salaires les plus faibles.

Ce projet n'est ni amendable, ni négociable,

IMPOSONS SON RETRAIT,

Imposons la satisfaction de nos revendications

Pour garantir la pérennité de nos droits

Les Unions départementales CGT, FO, FSU, Solidaire des Hauts-de-Seine s'adressent à toutes leurs structures syndicales afin qu'elles préparent une forte mobilisation pour exiger :

- **Le maintien à 60 ans de l'âge légal de départ en retraite** avec un taux de remplacement d'au moins 75%. Le refus de tout allongement de la durée de cotisation et donc la suppression du mécanisme Fillon qui allonge automatiquement cette durée en fonction des gains d'espérance de vie ;
- **L'indexation des pensions et des salaires** portés au compte sur l'évolution moyenne des salaires et non sur l'évolution des prix, moins favorable aux salariés; **Le retour au calcul sur les 10 meilleures années**, au lieu des 25 actuellement ;
- Une réelle prise en compte de la pénibilité au moyen de droits collectifs ;
- La prise en compte des périodes d'études, d'apprentissage et de chômage, ou d'inactivité forcée comme annuités pour la retraite ;
- Le maintien du code des pensions civiles et militaires et de tous les régimes spéciaux avec leurs dispositions particulières, notamment celles concernant les droits familiaux.

Et pourtant de l'argent, il y en a !

Le gouvernement prétend faire contribuer les hauts revenus et les entreprises. Le prélèvement de 1% sur la dernière tranche de l'impôt sur le revenu a pour but de faire passer la pilule auprès des salariés : il ne rapportera que 230 millions d'euros. De qui se moque-t-on ?

En pratique d'ici 2018, d'un côté :

2 milliards de recette attendus des mesures fiscales sur certains revenus du capital + 2,4 milliards repris sur les exonérations de cotisations patronales, soit une très faible part des 30 milliards annuels pris sur le salaire socialisé des salariés. Sans compter que depuis 1980, la part patronale des cotisations sociales a baissé de 4 points (passant de 34 à 30%) soit 17 milliards de manque à gagner pour la sécurité sociale.

Et de l'autre côté : 19 milliards ponctionnés sur les salariés !

Non seulement, ce sont les salariés qui sont sommés de payer pour la quasi-totalité du financement. Mais en plus, ils devraient payer plus pour des droits moindres, amputés !

C'est bien un plan majeur de réduction des droits et du niveau des pensions qui s'inscrit dans le plan d'austérité annoncé par le gouvernement (100 milliards de réduction de la dépense publique d'ici 2013) et exigé par les marchés financiers et les agences de notation. C'est inacceptable. Il y a autre chose à faire. Il y a d'autres solutions. Nous pouvons les imposer par la lutte, par la mobilisation de tous les salariés dans la grève, pour les revendications.

Le gouvernement va soumettre son projet de loi au Parlement dès le 7 septembre 2010.

IL Y A URGENCE ! Cette « contre-réforme » ne doit pas passer ! Il nous faut dès à présent préparer les conditions d'une lutte sociale victorieuse.

Seuls des millions de grévistes et de manifestants pourront faire reculer ce gouvernement. L'heure est à la grève interprofessionnelle dans l'unité la plus large.

L'heure est à renforcer notre mobilisation, partout, dans toutes les entreprises et sur tous les lieux de travail pour faire entendre plus fortement nos revendications d'augmentations de salaires et d'embauches durables, solutions indispensables au financement de nos retraites. L'heure est à imposer nos revendications :

- **La suppression des exonérations de cotisations sociales patronales (30 milliards par an) ;**
- **Une mise à contribution des revenus financiers des entreprises, par l'augmentation du taux de cotisation patronale ;**
- **Le développement de l'emploi ;**
- **L'augmentation des salaires.**

UD CGT 92, UD Cgt-FO 92, FSU 92 Solidaires 92 (Nanterre le 16 août 2010)